

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 02053

Numéro SIREN : 409 579 638

Nom ou dénomination : 2J.A.N INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt 24303



Comptes annuels



[Handwritten signature]

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS 2J.A.N INVESTISSEMENTS relatifs à l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 10 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	8 658 406
Chiffre d'affaires	236 209
Résultat net comptable (Bénéfice)	3 178 228

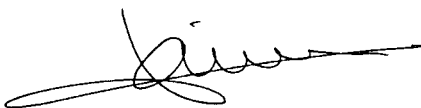
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BERGERAC

Le 14/10/2020

G.JAIME
EXPERT-COMPTABLE



G.LANDAT
EXPERT-COMPTABLE



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	9 240	9 240		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 245	3 379	866	593
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	625 027		625 027	2 726 314
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	638 512	12 619	625 892	2 726 907
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				139 165
Autres créances	74 927		74 927	2 856 623
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	4 050 000		4 050 000	
Disponibilités	3 907 587		3 907 587	13 051
Charges constatées d'avance (3)				116
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 032 514		8 032 514	3 008 955
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 671 026	12 619	8 658 406	5 735 862
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2020	30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 948 000	1 948 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	194 800	194 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 139 491	2 882 529
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 178 228	256 962
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 460 519	5 282 291
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	12 073	174
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 755	290 423
Dettes fiscales et sociales	163 060	162 973
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	197 888	453 571
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	8 658 406	5 735 862
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	197 888	453 571
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2020	30/06/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	236 209		236 209	328 767
Chiffre d'affaires net	236 209		236 209	328 767
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			-12 625	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			128	11 027
Autres produits			1	1
Total produits d'exploitation (I)			223 713	339 794
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			69 335	320 551
Impôts, taxes et versements assimilés			-3 495	7 645
Salaires et traitements			24 992	98 580
Charges sociales			-33 013	41 820
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			643	1 006
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			11	1
Total charges d'exploitation (II)			58 472	469 603
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			165 240	-129 809
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			1 229	444 590
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			17 455	22 803
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			18 683	467 393
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			5	3
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			5	3
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			18 678	467 389
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			183 918	337 580

Compte de résultat (suite)

	30/06/2020	30/06/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	5 874 448	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	5 874 448	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 725 984	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 725 984	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 148 464	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	154 155	80 618
Total des produits (I+III+V+VII)	6 116 844	807 187
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 938 616	550 225
BENEFICE OU PERTE	3 178 228	256 962
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2J.A.N INVESTISSEMENTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 8 658 406 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 178 228 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/09/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 240			9 240
Immobilisations incorporelles	9 240			9 240
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 330	915		4 245
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 330	915		4 245
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 726 314	624 697	2 725 984	625 027
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 726 314	624 697	2 725 984	625 027
ACTIF IMMOBILISE	2 738 884	625 612	2 725 984	638 512

Notes sur le bilan**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 240			9 240
Immobilisations incorporelles	9 240			9 240
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 737	643		3 379
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 737	643		3 379
ACTIF IMMOBILISE	11 977	643		12 619

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 1 948 000,00 euros décomposé en 121 750 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	14 878
PRIMES A PAYER	19 830
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	8 924
ETAT AUTRES CH. A PAYER	278
Taxe apprentissage à payer	90
FORMATION COTINUE A PAYER	73
Total	44 073

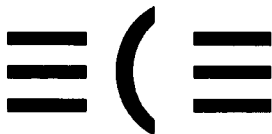
Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



G R O U P E



EXPERT CONSEIL ENTREPRISE

SAS 2J.A.N INVESTISSEMENTS

58 rue Raymond Lavigne
Chez Mr MARIE Jean-Pierre
33110 LE BOUSCAT

*Approbation des comptes
arrêtés au 30/06/2020*

Assemblée générale ordinaire annuelle du 31/12/2020

SARL EXPERT CONSEIL ENTREPRISE BERGERAC

Société d'Expertise-Comptable inscrite à l'ordre de Limoges
SARL au capital de 8 000 € - RCS Bergerac 429 908 270

42 Grand Rue - 24100 Bergerac

☎ : 05.53.23.51.10 ☎ : 05.53.23.51.19 ✉ : cabinet@bergerac-ece.com

Membre de l'Alliance  CURUS

2J.A.N INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 998 350 euros
Siège social : 58 rue Raymond Lavignes, 33110 LE BOUSCAT
409579638 RCS BORDEAUX

RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 DECEMBRE 2020

Exercice clos le 30 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

- Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 236 208,75 euros contre 328 766,70 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -28,15%.
- Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à -12 496,12 euros contre 11 027,28 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -213,32%.
- Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.
- Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 69 334,79 euros contre 320 550,60 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -78,37%.
- Le montant des impôts et taxes s'élève à -3 495,43 euros contre 7 645,47 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -145,72%.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 24 992,34 euros contre 98 580,38 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -74,65%.

- Le montant des charges sociales s'élève à -33 012,55 euros contre 41 819,60 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -178,94%.
- Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 642,55 euros contre 1 006,18 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -36,14%.
- Le montant des autres charges s'élève à 10,59 euros contre 0,99 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 969,70%.
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 58 472,29 euros contre 469 603,22 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -87,55%.
- Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 165 240,34 euros contre -129 809,24 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 227,29%.
- Compte tenu d'un résultat financier de 18 677,89 euros (467 389,25 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 183 918,23 euros contre 337 580,01 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -45,52%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 3 148 464,42 euros
- d'un impôt sur les sociétés de 154 155,00 euros contre 80 618,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 3 178 227,65 euros contre un bénéfice de 256 962,01 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 1136,85%.

Au 30 juin 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 8 658 406,41 euros contre 5 735 862,08 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 50,95%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 178 227,65 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice 3 178 227,65 euros

Affectation :

En totalité au compte "autres réserves" 3 178 227,65 euros
qui s'élève ainsi à 6 317 718,64 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 7 510 868,64 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Renouvellement du mandat du Président de la Société

Notre mandat de Président venant à expiration à l'issue de la présente consultation, nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période de 6 ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à LE BOUSCAT

Jean-Pierre MARIE
Président



2J.A.N INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 998 350.00 euros
Siège social : 58 rue Raymond Lavignes
33110 LE BOUSCAT
409579638 RCS BORDEAUX

Tableaux financiers au 30/06/2020

Rapport de gestion	Var.	30/06/2020	30/06/2019
Chiffre d'affaires net	-28,15 %	236 208,75	328 766,70
Autres produits d'exploitation (FM à FQ)	-213,32 %	- 12 496,12	11 027,28
Achats et variations de stocks (FS à FV)		0,00	0,00
Autres achats et charges externes	-78,37 %	69 334,79	320 550,60
Impôts et taxes	-145,72 %	- 3 495,43	7 645,47
Salaires et traitements	-74,65 %	24 992,34	98 580,38
Charges sociales	-178,94 %	- 33 012,55	41 819,60
Dotations aux amortissements et provisions (GA à GD)	-36,14 %	642,55	1 006,18
Autres charges	969,70 %	10,59	0,99
Charges d'exploitation	-87,55 %	58 472,29	469 603,22
Résultat d'exploitation	227,29 %	165 240,34	- 129 809,24
Bénéfice attribué		0,00	0,00
Perte supportée		0,00	0,00
Résultat financier	-96,00 %	18 677,89	467 389,25
Résultat courant avant impôts	-45,52 %	183 918,23	337 580,01
Résultat exceptionnel		3 148 464,42	0,00
Participation des salariés		0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	91,22 %	154 155,00	80 618,00
Résultat net	1 136,85 %	3 178 227,65	256 962,01
Nombre moyen de salariés		0,00	0,00
Total du bilan	50,95 %	8 658 406,41	5 735 862,08

2J.A.N INVESTISSEMENTS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 998 350 EUROS
SIEGE SOCIAL : 58 RUE RAYMOND LAVIGNE CHEZ MR MARIE JEAN-PIERRE
33110 LE BOUSCAT
409 579 638 RCS BORDEAUX

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

- **Concernant Monsieur Jean-Pierre MARIE, président :**

Conventions conclues antérieurement :

Monsieur Jean-Pierre MARIE a perçu la somme de 26 610 € de rémunération brute (fixe + gratification exceptionnelle) au titre de son mandat de président de la SAS, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

De plus, il a perçu une prime exceptionnelle d'un montant de 1 710 € brut.

Il a également perçu des remboursements de frais de déplacement pour 4 772.22 €.

Son compte courant présente un solde créditeur de 12 032.66 € au 30 juin 2020. Ce compte n'est pas rémunéré.

- **Concernant Monsieur Nicolas MARIE, actionnaire possédant plus de 10% des droits de vote :**

Conventions conclues antérieurement :

Le compte courant de Monsieur Nicolas MARIE présente un solde créditeur de 40,66 € au 30 juin 2020. Ce compte n'est pas rémunéré.

Fait à Macaux Le Président


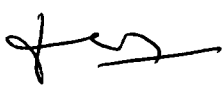

Jean-Pierre MARIE



2J.A.N INVESTISSEMENTS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 998 350 EUROS
SIEGE SOCIAL : 58 RUE RAYMOND LAVIGNE CHEZ MR MARIE JEAN-PIERRE
33110 LE BOUSCAT
409 579 638 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2020

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	PLEINE PROPRIETE	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	Mme Annick MARIE demeurant 58 rue Raymond Lavigne 33110 LE BOUSCAT	52876	
2	Indivision M. Jean Manuel MARIE	7000	
3	M. Jean-Pierre MARIE 58 rue Raymond Lavigne, 33110 LE BOUSCAT	54874	
4	M. Nicolas MARIE 181-183 rue Fondaudège Résidence Matignon, 33000 BORDEAUX	7000	
	Totaux =====	121750	=====

Nombre d'associé(s) : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 4 associés présents ou représentés possédant ensemble 121 750 droits sociaux

Le président



2J.A.N INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 998 350 euros
Siège social : 58 rue Raymond Lavignes, 33110 LE BOUSCAT
409579638 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

Origine :

Bénéfice de l'exercice

3 178 227,65 euros

Affectation :

En totalité au compte "autres réserves" 3 178 227.65 euros
qui s'élève ainsi à 6 317 718,64 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 décembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre MARIE



2J.A.N INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 998 350 euros
Siège social : 58 rue Raymond Lavignes, 33110 LE BOUSCAT
409579638 RCS BORDEAUX

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 31 décembre 2020

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 3 178 227,65 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice 3 178 227,65 euros

Affectation :

En totalité au compte "autres réserves" 3 178 227.65 euros
qui s'élève ainsi à 6 317 718,64 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Président de Monsieur Jean-Pierre MARIE vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de 6 ans prenant fin à l'issue de

la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé.

Monsieur Jean-Pierre MARIE aura les mêmes pouvoirs que ceux qui lui avaient été attribués lors de sa nomination et percevra la même rémunération.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé au Président, qui s'est élevée à un montant de 26 610 euros dont 1 710 € de prime annuelle. Monsieur MARIE a également perçu des remboursement de frais à hauteur de 4 772.22 €.

2J.A.N INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 998 350 euros
Siège social : 58 rue Raymond Lavignes, 33110 LE BOUSCAT
409579638 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 31 décembre,
A 15 heures,

Les associés de la société 2J.A.N INVESTISSEMENTS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 58 rue Raymond Lavignes 33110 LE BOUSCAT, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre MARIE, en sa qualité de Président de la Société.

Annick MARIE est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent [Nombre d'actions possédées par les associés à l'assemblée] actions sur les 121750 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 30 juin 2020,
- le rapport du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Rémunération du Président,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 3 178 227,65 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice

3 178 227,65 euros

Affectation :

En totalité au compte "autres réserves"

3 178 227,65 euros

qui s'élève ainsi à 6 317 718,64 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Président de Monsieur Jean-Pierre MARIE vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de 6 ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé.

Monsieur Jean-Pierre MARIE aura les mêmes pouvoirs que ceux qui lui avaient été attribués lors de sa nomination et percevra la même rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé au Président, qui s'est élevée à un montant de 26 610 euros dont 1 710 € de prime annuelle. Monsieur MARIE a également perçu des remboursement de frais à hauteur de 4 772.22 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Pierre MARIE

LA secrétaire
Annick MARIE

